

KA.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

D E C R E T

PRESIDENCE DU CONSEIL

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL
ET DES AFFAIRES SOCIALES

ANNEE 1965 - N° 2047 /PC/MFPTAS/DP.2

SOMMAIRE :

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT DU DAHOMEY

Reclassement.-

- ésenté par
Directeur
Personnel,
- 
- VU la Constitution de la République du Dahomey ;
 - VU le Décret n°33/PR. du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
 - VU le Décret n°64-54/PC/SGG du 2 Mai 1964 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
 - VU la Loi n°59-2I/ALD. du 3I Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
 - VU le Décret n°59-2I8 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
 - VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
 - VU l'Arrêté général n°5.10I/S.ET. du 10 Juillet 1953 fixant le statut particulier du Personnel des Services Administratifs, Financiers et Comptables et les actes qui l'ont modifié ;
 - VU le Décret n°6I-455/PR-MFPT. du 26 Décembre 196I portant statuts particuliers des Corps appartenant au Cadre des Personnels Administratifs Communs,

D E C R E T E :

ARTICLE Ier.- Conformément aux dispositions de l'article 44 du Décret n°6I-455/PR-MFPT. du 26 Décembre 196I, M. LAVENTURE Jules, Secrétaire d'Administration Principal de Ier échelon du Corps Supérieur des Services Administratifs, Financiers et Comptables de l'ex-AOF, est reclassé, à compter du 15 Octobre 196I dans le Corps National des Secrétaires Administratifs, aux grade, classe et échelon ci-après :

.../...

Situation au 15 Octobre 1961 dans le Corps Supérieur des Secrétaires Administratifs des S.A.F.C. de l'ex-AOF.				Situation au 15 Octobre 1961 dans le Corps National des Secrétaires Administratifs.			
Grade, classe et échelon	Indice	A.C.	RSM	Grade, classe et échelon	Indice	A.C.	RSM
Secrétaire d'Administration Principal, 1er échelon à/c du 15.10.1961	410	néant	néant	Secrétaire Administratif Principal, 1er échelon	460	néant	néant

VU :
E CONTROLEUR
FINANCIER,

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui a effet au point de vue de l'ancienneté à compter du 15 Octobre 1961 et au point de vue de la solde à compter du 1er Janvier 1964, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-

C. MIDAHUEN
C. MIDAHUEN.-

COTONOU, le 23 AOUT 1965

AMPLIATIONS :

ORIGINAL	1	DGF	1
JORD	1	DB	1
PCG	8	DC	2
MFPTAS	1	CF	1
MAE	2	TRESOR	1
FAEP	1	DI	1
	4	PENSIONS	1
P	1	Intéressé	1

J. AHOMADGBE-TOMETIN

J. AHOMADGBE-TOMETIN

VU :
Le Ministre des Finances,
des Affaires Economiques et du Plan,

VU :
Le Ministre de la Fonction
Publique, du Travail
et des Affaires Sociales,

F. APLOGAN
F. APLOGAN

Th. PAOLETTI
Th. PAOLETTI